

## **THESES/CDIP : « PROFESSION ENSEIGNANTE – LIGNES DIRECTRICES »**



## **REPONSE DU SER A LA CONSULTATION**

### **Accueil favorable**

D'une manière générale, notre syndicat tient à relever l'apport important de ces thèses dans l'évolution du débat sur le métier de l'enseignement. Elles ont le mérite de susciter la discussion et l'échange entre professionnels.

Dans le cadre d'une recherche de valorisation du métier d'enseignant-e, l'AD/SER salue particulièrement un des buts essentiels de ces thèses, à savoir celui de retrouver une légitimité, une reconnaissance sociale pour l'école.

### **Vote difficile pour l'ensemble des thèses**

Si, d'une manière générale, les lignes directrices de la profession enseignante profilées dans le rapport de Messieurs Nicolet et Bucher sont agréées par l'AD/SER, notre syndicat ne peut passer sous silence

- les très grandes inquiétudes des enseignant-e-s à propos du financement de la mise en œuvre de cette profession en soi idéale ;
- les incompréhensions liées à un manque de clarification de certains termes utilisés ;
- la méfiance présente face à des lignes d'actions innovantes dont le cadre matériel de réalisation demeure encore très vague ;
- le sentiment de manque de soutien, de respect, de la part des autorités scolaires à l'égard des enseignant-e-s.

**Il est possible que les résultats des votes sur l'acceptation de chaque thèse aient été influencés négativement par ces soucis latents d'absence de moyens, de manque de clarification et par ce sentiment mitigé ressenti dans les relations entre les praticiens et les autorités scolaires responsables.**

**Si l'assemblée SER a pu trouver une forme d'unanimité, il n'en reste pas moins que certaines thèses restent très discutées et différemment évaluées par les associations cantonales. C'est le cas notamment de la question du maintien de l'institution école et du travail en équipe, dont une définition fine reste à développer.**

### **Responsabilité de la formation en terme de contrat social**

L'évocation de la responsabilité de la formation en terme de contrat social trouve un écho favorable au sein des délégué-e-s du SER.

L'assemblée fait toutefois remarquer que les changements de paradigmes induits par ces thèses réclament une implication de tous les acteurs concernés.

Globalement, les thèses informent le lecteur, la lectrice d'une vision de l'école comme « réseau social » à l'intérieur duquel les rôles, les fonctions sont répartis au service d'une cohérence éducative et sociale.

Malheureusement, trop souvent, l'expérience quotidienne prouve aux praticiens et aux praticiennes qu'il vaut mieux, en cas de difficultés, « compter sur son propre secours » plutôt que sur l'appui de l'employeur. Ne sont pas rares les cas où l'enseignant se sent « abandonné » par ses responsables directs.

**Ainsi, l'AD insiste-t-elle pour que les responsabilités soient réellement partagées et que l'autorité scolaire fasse preuve de respect et de reconnaissance à l'égard des enseignant-e-s.**

De ce point de vue, une question d'importance se pose:

- Le métier tel que profilé dans les thèses appelle les enseignant-e-s à une prise plus grande d'autonomie dans leur pratique. Une telle posture nécessite un réel échange entre « employé – employeur ».
  - \* ***La notion de « pouvoir » et « d'autonomie » demeure ouverte. Elle mérite un soin particulier de clarification. Les responsables de l'organisation des systèmes scolaires sont-ils prêts à entrer dans ce processus de développement d'autonomie et de partage du pouvoir avec les différents partenaires de la formation?***

**Pour remplir sa mission, l'école doit pouvoir disposer de ressources.**

Les chapitres « Communication à ... » en développement de chaque thèse décrivent des situations de travail idéales que chacun, chacune peut souhaiter.

**Cependant, d'une manière très réaliste, l'AD/SER s'interroge sur les conditions de mise en œuvre de ces pistes.**

La morosité actuelle de l'état des finances publiques n'ouvre aucune perspective d'investissements et de développements pour la formation et/ou autres services publics.

**Au contraire, les discussions autour des budgets cantonaux donnent clairement des signaux de coupes drastiques.**

**Comment s'étonner dès lors que les délégué-e-s présent-e-s à Yverdon aient voté à une forte majorité la proposition de placer en numéro un (1), la thèse huit (8) ?**

**En conclusion,**

**Suite à l'amendement proposé de placer la thèse 8 en priorité, l'AD/SER a accepté de répondre, à titre indicatif, à la question suivante :**

« Considérant l'amendement voté et accepté précédemment, les délégué-e-s ici présents approuvent-ils les thèses de la CDIP dans leur ensemble ? »

**RESULTATS : 63 OUI      0 NON      0 ABSTENTION**

Ce résultat est réjouissant.

Il est le témoin d'un changement déjà opéré dans les rangs de la profession enseignante. Cette dernière n'a pas attendu les thèses de la CDIP pour entrer dans la mouvance qui souhaite placer l'école au cœur de la communauté.

Depuis quatre ans, le SER a centré sa réflexion syndicale et professionnelle autour des scénarii de l'OCDE. Lors de trois séminaires successifs, il a cherché à préciser et définir le type d'école qu'il souhaite développer et défendre.

**Il a opté pour une école publique, au cœur de la société, au service de l'éducation, de la formation et de la justice sociale.**

Aujourd'hui, par sa réponse à la consultation,

◆ **le SER souhaite informer le politique**

- de ses ambitions et de ses idéaux proches de ceux contenus dans les thèses de la CDIP ;
- de son souci réaliste concernant la mise à disposition de moyens pour les phases d'opérationnalisation ;
- de la volonté d'engagement des membres du SER dans une école intégrée dans son contexte social ;
- de l'intention du SER et de ses associations cantonales d'entrer dans un réel partenariat pour la construction du monde de la formation.

◆ **le SER invite formellement l'autorité politique et scolaire**

- à participer à ses 2èmes ASSISES ROMANDES DE L'EDUCATION, samedi 25 septembre 2004, à l'Université de Lausanne, dont le thème choisi entre en parfaite articulation avec les buts et interrogations abordés dans les thèses de la CDIP :

**ECOLE PUBLIQUE, QUEL CONTRAT SOCIAL ?**

**Matin :           Egalité et justice à l'école**

**Après-midi :   Le juste financement de l'école.**

De plus amples renseignements seront disponibles très rapidement sur notre site [www.le-ser.ch](http://www.le-ser.ch) et dans notre revue Educateur no 8 du 27 août prochain.

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux aux Assises romandes, soutenues financièrement par la CIIP, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre réponse.

Syndicat des enseignants romands  
Marie-Claire Tabin, présidente